



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt quatre Le 4 juin à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : <b>ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, CRETIER Bertrand, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, MICHÉ Xavier, MONTMAYEUR Myriam, PELLICIER Guy, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VÉNIAT Daniel Jean, VILLIEN Michelle</b>
Nombre de conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 27	Excusés : <b>COURTOIS Michel (pouvoir à VILLIEN Michelle), DUSSUCHAL Marion (pouvoir à SILVESTRE Jean-Louis), HANRARD Bernard (pouvoir à VÉNIAT Daniel Jean), OUGIER Pierre (pouvoir à FAGGIANELLI Evelyne), VIBERT Christian (pouvoir à GENTIL Isabelle)</b>
Pour 27 Contre / Abstention /	Absents : <b>ROCHET Romain, VALENTIN Benoît</b>
Date de convocation : 29/05/2024	Formant la majorité des membres en exercice
Date de publication : 11/06/2024	Mme Evelyne FAGGIANELLI est élue secrétaire de séance

Délibération n°2024-131

Objet : **Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée 093 section YH n°60 – rue du Val située sur la commune déléguée de la Côte d'Aime**

Monsieur le maire indique que la parcelle cadastrée 093 section YH n°60 a récemment été mise en vente par sa propriétaire madame Monique PELLICIER.

La rue du Val est étroite et elle ne permet pas le croisement de véhicule. Afin de permettre l'élargissement de cette rue, la commune a, par le passé, acquis des bandes de terrains privées.

Dans le même objectif, la commune souhaite donc acquérir une bande de terrain de 15 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée 093 section YH n°60 avant que celle-ci ne soit vendue à un particulier.

Le prix proposé à madame Monique PELLICIER est de 85 €/m<sup>2</sup> soit un total de 1 275 €.

Les frais de rédaction de l'acte administratif et inhérents à cette acquisition seront à la charge de la commune.

**VU** l'avis favorable de la Commission Urbanisme du 12 février 2024 ;

**VU** l'accord écrit du propriétaire en date du 16 mai 2024 ;

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.*

Au vu du dossier et après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'acquisition par la commune, au prix de 1 275 € (mille deux cent soixante-quinze euros), toutes indemnités comprises, de 15 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée 093 section YH n°60, propriété de madame Monique PELLICIER,
- **ACCEPTE** que ladite acquisition soit régularisée par la rédaction d'un acte établi en la forme administrative et que les frais de rédaction de l'acte administratif et inhérents à cette cession soient pris en charge par la commune,
- **AUTORISE** monsieur Daniel-Jean VÉNIAT, maire délégué, en charge de l'urbanisme, à représenter la commune lors de la signature de l'acte administratif à intervenir et tout document afférent à ce dossier, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général de Collectivités Territoriales.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour copie conforme :  
La secrétaire de séance  
Evelyne FAGGIANELLI



Pour copie conforme :  
Le maire  
Jean-Luc BOCH





Département de la SAVOIE

la Plagne Tarentaise

Commune de LA PLAGNE TARENTEAISE

"Le Villard"

La côte d'aime

Section YH Parcelle n°60

# PLAN DE BORNAGE

Echelle : 1/200

**PROJET A**

Incl.	Objet	Date terrain	D	V
A	Première diffusion du plan	29/11/2013	AP	AC



Aime La Plagne - Albertville  
 Moutiers - St Jean de Maurienne  
 BUREAU DE AIME-LA-PLAGNE  
 252 Grande Rue - 73210 Aime-La-Plagne  
 Tel : 04.79.55.69.23.  
 Mail : aime@mesuralpes.fr

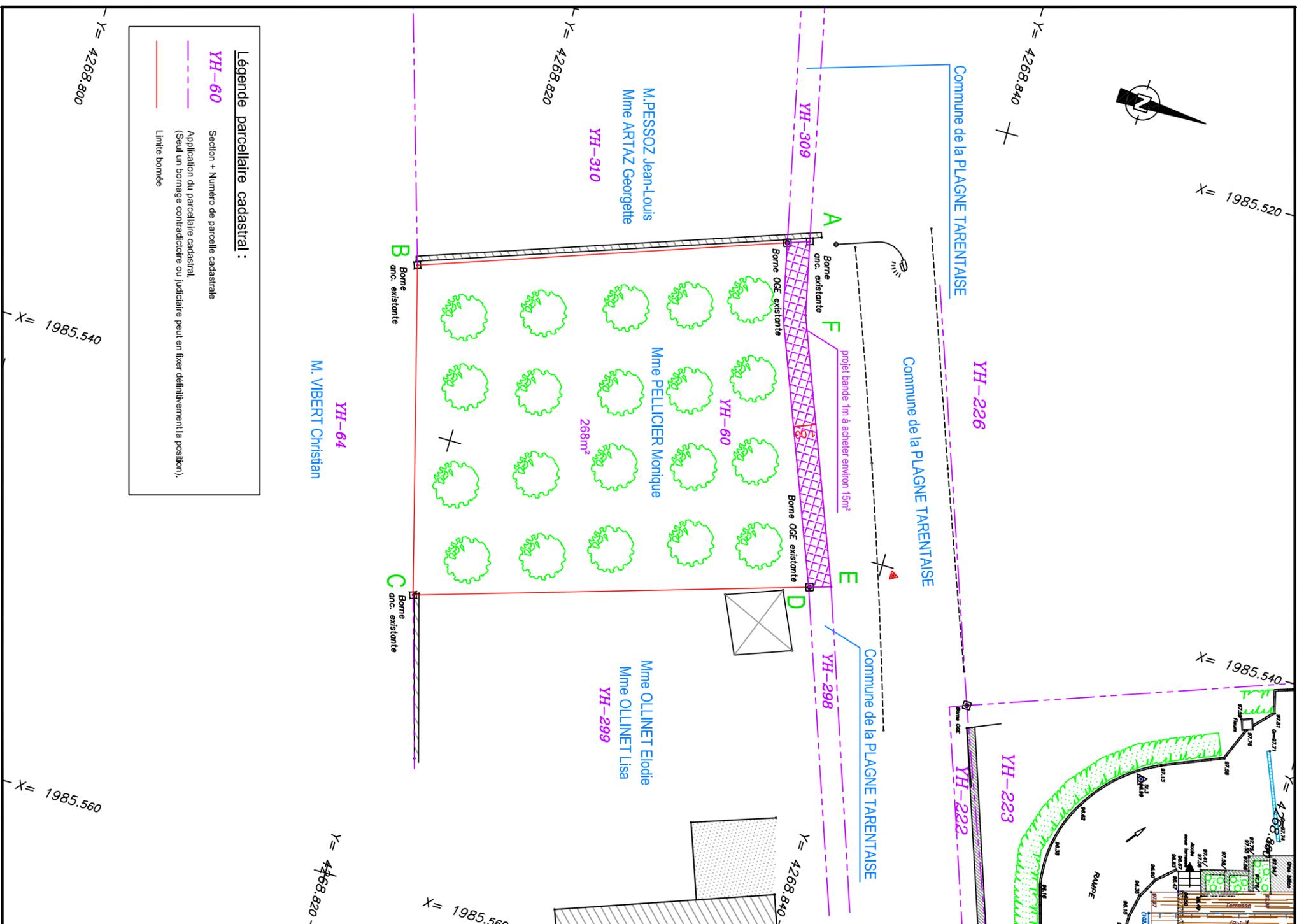
## RATTACHEMENT

Planimétrie : LAMBERT 93 CC45  
 Méthode : TERIA

Altimétrie :  
 Méthode :

Dossier n°	Bureau	Type	Date d'édition	Indice	Planche
7273	AIM	BOR	04/12/2023	A	1

Seul l'exemplaire papier visé par le géomètre garantit l'intégrité de tous les éléments portés sur son plan





Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le

ID : 073-200055499-20250304-DEL2025\_030-DE



Cette estimation est valable uniquement dans le cadre du projet présenté.

Pour la Directrice départementale des Finances  
publiques  
et par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christine Soucarre'.

Christine SOUCARRE  
Evaluatrice Domaine  
Inspectrice des Finances Publiques